



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

DIPER 1^{ER} Degré public

Affaire suivie par :

Sandrine BASSET

Caroline CANTIN

Tél : 04 75 82 35 79

04 75 82 35 16

Mél : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Cité Brunet

BP 1011

26015 Valence Cedex

Valence, le 19 septembre 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré public

S/C de

Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidatures « Enseignant Référent de Scolarisation » sur la circonscription de Saint-Vallier

Un poste d'enseignant référent en appui à l'ERS sur la circonscription de Saint-Vallier est à pourvoir pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce poste est accessible à tout enseignant portant un intérêt à cette mission particulière relevant de l'ASH.

Contexte

L'enseignant référent est un acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé, fréquentant dans son secteur d'intervention une école, un établissement scolaire, une unité d'enseignement ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur ou en milieu hospitalier. Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information.

Au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans tous les types de structures, publiques ou privées, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé. Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.

Missions confiées

- accompagner par une information, un conseil, une aide auprès des familles dans le cas d'une première demande pour une orientation vers la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), suite à une équipe éducative,
- faciliter la communication entre les différents acteurs :
 - l'élève handicapé et sa famille ;
 - la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ;
 - l'école, l'établissement scolaire, médico-social ou sanitaire et plus largement l'ensemble des professionnels concernés par le projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé.
- favoriser l'articulation entre les actions menées par les équipes pédagogiques et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève établi par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et validées par la Commission des Droits et de l'Autonomie,
- assurer le suivi du parcours scolaire ou parcours de formation des élèves handicapés, scolarisés au sein du secteur de l'ERS, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Pour cela :
 - maîtriser le contenu du dossier, c'est à dire, l'histoire de l'enfant ou l'adolescent ;
 - veiller à ce que le projet convienne à l'enfant, à sa famille, et dans le cas contraire proposer d'autres aménagements au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

- réunir et animer les équipes de suivi de scolarisation dans le lieu où l'élève suit sa scolarité, chaque fois que cela s'avère nécessaire et au moins une fois par an :
 - rédiger et diffuser le guide d'évaluation scolaire (GEVA sco),
 - tenir à jour le dossier de suivi,
 - transmettre le guide d'évaluation scolaire de ces réunions aux différents partenaires, ainsi qu'à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou au chef d'établissement, et à la MDA,
 - recueillir et transmettre toute observation à même d'éclairer l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation sur la situation scolaire et les besoins de l'élève.
- être l'interlocuteur privilégié, tout au long de sa scolarité, de l'élève et de sa famille, ou de son représentant légal, et instaurer un lien de confiance avec les différents partenaires.

Qualités professionnelles recherchées :

- sens du travail en équipe ;
- capacité d'écoute ;
- rigueur dans les tâches matérielles ;
- sens de l'organisation et de l'animation.

Conditions de recrutement

Le poste d'enseignant référent est administrativement rattaché à l'établissement scolaire suivant :

- 100% collègue André Cotte à SAINT VALLIER

Contraintes horaires

Le service d'un enseignant référent est de 1607 heures annuelles en veillant à :

- recevoir les familles à des horaires compatibles avec leurs emplois du temps et sur le lieu qui leur sera le plus accessible (établissement scolaire d'implantation du référent ou lieu de scolarisation de l'enfant si de bonnes conditions d'accueil sont réunies),
- privilégier les plages hors temps scolaire, autant que faire se peut, pour y positionner les équipes de suivi de scolarisation et ce, afin de permettre aux enseignants d'accueillir leurs élèves sur les temps scolaires.

Affectation

Le candidat retenu restera affecté sur son poste d'origine s'il en est titulaire et bénéficiera alors d'une délégation pour l'année scolaire 2022-2023 ; dans le cas contraire, le candidat retenu sera affecté à titre provisoire.

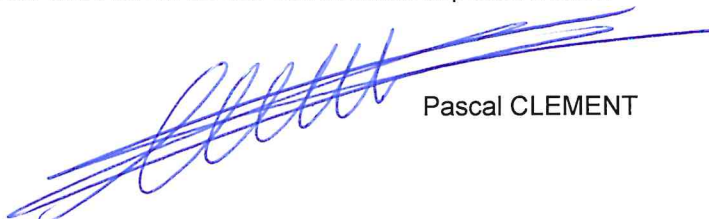
Les enseignants intéressés devront envoyer directement une lettre de motivation accompagnée de l'imprimé joint pour le 28 septembre 2022 dernier délai à leur IEN d'origine, et à l'attention de :

Monsieur le directeur académique
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Monsieur l'inspecteur chargé de la circonscription de l'ASH :
ce.0260051p@ac-grenoble.fr

Madame l'inspectrice de la circonscription de Saint-Vallier :
ce.0261280a@ac-grenoble.fr

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec une commission départementale.



Pascal CLEMENT

FICHE DE CANDIDATURE
« Enseignant référent de scolarisation - circonscription de Saint-Vallier »

Document à retourner pour le 28 septembre 2022 dernier délai, accompagné d'une lettre de motivation à :

Monsieur le directeur académique - DSDEN de la Drôme :
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Monsieur l'inspecteur de la circonscription chargé de l'ASH :
ce.0260051p@ac-grenoble.fr

Madame l'inspectrice de la circonscription de Saint-Vallier :
ce.0261280a@ac-grenoble.fr

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

.....
.....

Tél. port. :

Affectation actuelle

Ecole :

Tél :

Circonscription :

Signature du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'I.E.N. D'ORIGINE
(fiche de candidature à transmettre au service DIPER au plus tard le 29 septembre 2022)

Circonscription de :

Date de l'entretien :

Avis :

.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature et cachet de l'IEN :